

1 Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2004

en millions de francs

		2004	2003	Variation
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or	01	-900,7	2 615,1	-3 515,8
Résultat des placements en monnaies étrangères	02	1 191,2	1 526,3	-335,1
Résultat des placements en francs	03	304,4	125,2	+179,2
Autres résultats	04	22,4	14,3	+8,1
Résultat brut		617,3	4 280,9	-3 663,6
Charges afférentes aux billets de banque		-41,8	-45,2	+3,4
Charges de personnel	05 et 06	-99,7	-98,4	-1,3
Autres charges d'exploitation	07	-45,6	-55,3	+9,6
Amortissements sur les immobilisations corporelles	15	-26,6	-25,1	-1,5
Résultat net		403,6	4 057,0	-3 653,4
Attribution à la provision (-) et prélèvement sur la provision (+) pour la cession des actifs libres		96,0	-912,4	+1 008,4
Dissolution de la provision pour la cession des actifs libres		21 113,2	-	+21 113,2
Résultat de l'exercice		21 612,9	3 144,6	+18 468,3
Attribution à la provision pour réserves monétaires		-885,3	-829,3	-56,0
Bénéfice annuel distribuable		20 727,6	2 315,3	+18 412,3
Attribution à la réserve (-) et prélèvement sur la réserve (+) pour distributions futures		3 287,1	493,0	+2 794,2
Bénéfice à distribuer – Montant total		24 014,7	2 808,3	+21 206,4
dont				
versement d'un dividende de 6%		1,5	1,5	-
autres affectations du bénéfice sous l'ancienne LBN			6,8	-6,8
distribution ordinaire à la Confédération et aux cantons (convention du 5 avril 2002)		2 500,0	2 500,0	-
distribution supplémentaire à la Confédération et aux cantons (convention du 12 juin 2003)		400,0	300,0	+100,0
distribution du produit de la vente de 1300 tonnes d'or (convention du 25 février 2005)		21 113,2	-	+21 113,2

2 Bilan au 31 décembre 2004

en millions de francs

		31.12.2004	31.12.2003	Variation
Actif	Voir annexe, chiffre			
Or	08	19 485,8	23 217,3	-3 731,5
Créances résultant d'opérations sur or	09	2 153,4	3 910,7	-1 757,3
Placements de devises	10 et 31	60 708,0	56 311,7	+4 396,3
Position de réserve au FMI	11	2 035,1	2 561,9	-526,8
Moyens de paiement internationaux	29	80,1	45,8	+34,3
Crédits d'aide monétaire	12 et 29	291,3	327,2	-35,9
Créances en francs suisses résultant				
de pensions de titres	28	24 502,7	27 097,7	-2 594,9
Avances sur nantissement	28	6,6	0,8	+5,8
Créances sur les correspondants en Suisse		11,8	36,8	-25,0
Titres en francs suisses	13	7 393,6	7 657,9	-264,3
Billets de banque en stock	14	144,0	147,0	-3,0
Immobilisations corporelles	15	393,3	385,3	+8,0
Participations	16 et 30	96,7	88,6	+8,1
Autres actifs	17 et 32	606,3	983,9	-377,6
Capital-actions non versé	25	-	25,0	-25,0
Total		117 908,8	122 797,7	-4 888,9

		31.12.2004	31.12.2003	Variation
Passif	Voir annexe, chiffre			
Billets de banque en circulation	18	39 719,3	40 544,0	-824,7
Comptes de virement des banques en Suisse		6 541,7	7 186,6	-644,9
Engagements envers la Confédération	19	2 154,8	2 853,1	-698,3
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		329,4	486,0	-156,6
Autres engagements à vue	20	165,0	153,4	+11,6
Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres		-	-	-
Engagements en monnaies étrangères	21	0,5	130,5	-129,9
Autres passifs	22 et 32	160,9	174,8	-13,9
Provision pour la cession des actifs libres	23	-	21 209,3	-21 209,3
Provision pour exploitation	24	8,1	11,5	-3,4
Provision pour réserves monétaires		36 955,7	36 057,4	+898,3
Capital-actions	25	25,0	50,0	-25,0
Fonds de réserve		-	68,0	-68,0
Réserve pour distributions futures	26	10 235,5	10 728,5	-493,0
Résultat de l'exercice¹		21 612,9	3 144,6	+18 468,3
Total		<u>117 908,8</u>	122 797,7	-4 888,9

1 Avant attribution à la provision pour réserves monétaires.

3 Variation des fonds propres

en millions de francs

	Capital-actions	Capital-actions non versé
Fonds propres au 1^{er} janvier 2003	50,0	-25,0
Effet de la modification des règles relatives à la présentation des comptes ¹		
Fonds propres au 1^{er} janvier 2003 (après restatement)	50,0	-25,0
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures		
Attribution au fonds de réserve		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Indemnité (par habitant) versée aux cantons		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
Résultat de l'exercice		
Fonds propres au 31 décembre 2003 (avant affectation du bénéfice)	50,0	-25,0
Fonds propres au 1^{er} janvier 2004	50,0	-25,0
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures		
Attribution au fonds de réserve		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Indemnité (par habitant) versée aux cantons		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
Réduction de la valeur nominale	-25,0	25,0
Dissolution du fonds de réserve		
Résultat de l'exercice		
Fonds propres au 31 décembre 2004 (avant affectation du bénéfice)	25,0	-
Proposition d'affectation du bénéfice		
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
Distribution du produit de la vente de 1300 tonnes d'or		
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	-

¹ Voir chapitre 4.3, pages 107ss.

Fonds de réserve	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice (bénéfice au bilan)	Total
67,0	-	-	2 508,7	2 600,7
	35 155,3	12 967,1	-1 336,5	46 785,9
67,0	35 155,3	12 967,1	1 172,2	49 386,6
	902,1		-902,1	
		-2 238,6	2 238,6	
1,0			-1,0	
			-1,5	-1,5
			-6,2	-6,2
			-2 500,0	-2 500,0
			3 144,6	3 144,6
68,0	36 057,4	10 728,5	3 144,6	50 023,5
68,0	36 057,4	10 728,5	3 144,6	50 023,5
	829,3		-829,3	
		-493,0	493,0	
1,0			-1,0	
			-1,5	-1,5
			-5,8	-5,8
			-2 800,0	-2 800,0
-69,0	69,0			
			+21 612,9	+21 612,9
-	36 955,7	10 235,5	21 612,9	68 829,1
	885,3		-885,3	
		-3 287,1	+3 287,1	
			-1,5	-1,5
			-2 900,0	-2 900,0
			-21 113,2	-21 113,2
-	37 841,0	6 948,4	-	44 814,4

4 Annexe au 31 décembre 2004

4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Dispositions générales

Principes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la loi sur la Banque nationale (LBN) et du code des obligations (CO), mais aussi, après prise en compte des particularités de l'institut d'émission, selon les Swiss GAAP RPC. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

En tant que société cotée au segment principal de la Bourse suisse SWX, la Banque nationale aurait été tenue de présenter ses comptes, à partir de l'exercice 2005, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS). Par lettre du 5 novembre 2004, la Bourse suisse SWX l'a libérée de cette obligation; la Banque nationale, se fondant sur l'article 27 LBN, lui avait soumis une demande dans ce sens.

Modifications apportées d'une année à l'autre

En ce qui concerne les provisions définies dans la LBN, leur présentation et leur alimentation ont été adaptées à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Banque nationale et de l'application, pour la première fois, des Swiss GAAP RPC 23 (provisions) et 24 (fonds propres). Les dénominations des provisions ont été modifiées par la même occasion. Ces adaptations sont entrées en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003 et sont précisées dans un «restatement» (voir pages 107ss).

Le compte de résultat a été simplifié. Plusieurs postes, autrefois indiqués séparément, ont été regroupés. En outre, deux postes ont fait l'objet d'un réaménagement. Les charges d'intérêts figurent nouvellement soit dans le résultat des placements en monnaies étrangères, soit dans celui des placements en francs. Les charges de commissions, comptabilisées auparavant dans les autres charges d'exploitation, sont maintenant portées dans les autres résultats, dans le résultat des placements en monnaies étrangères ou dans le résultat des placements en francs.

Tableau de financement

La Banque nationale n'établit aucun tableau de financement. Comme elle est en mesure, en tant qu'institut d'émission, de créer de la monnaie à volonté, un tel tableau ne serait pas pertinent.

Rapport intermédiaire

Jusqu'ici, la Banque nationale n'a jamais publié de résultats intermédiaires. A compter de l'exercice 2005, elle présentera des résultats trimestriels.

Segmentation

La Banque nationale exerce une activité en tant que banque centrale exclusivement. Ses comptes annuels ne font par conséquent pas l'objet d'une segmentation.

Comptes consolidés

La Banque nationale ne détient aucune participation importante, soumise à l'obligation de consolider selon la RPC 2. C'est pourquoi le rapport annuel ne contient pas de comptes de groupe.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'à la date valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2004, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 8 LBN. L'exonération s'applique également à l'impôt fédéral direct et aux impôts cantonaux et communaux.

Etant donné que les actionnaires de la Banque nationale ont des droits très restreints, ils ne peuvent influencer sur les décisions d'ordre financier et opérationnel. Aucune transaction importante n'est effectuée avec des membres de la Direction ou du Conseil de banque.

Délimitation des résultats dans le temps

Impôts sur les bénéfices

Transactions avec des parties liées

Bilan et compte de résultat

L'or et les instruments financiers négociables sont comptabilisés à leur valeur de marché ou à leur juste valeur («fair value»). Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits courants en monnaies étrangères sont convertis aux cours observés au moment de leur comptabilisation.

Les avoirs en or sous forme de lingots et de pièces sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger. Ils sont évalués à leur valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent sont saisies dans le résultat de l'or.

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille d'actifs, la Banque nationale prête une partie de son encaisse-or à des établissements financiers de premier ordre, suisses et étrangers. Elle perçoit des intérêts sur ces opérations. Les prêts d'or sont conclus avec ou sans garanties, et leur durée maximale est de cinq ans. Le risque encouru sur le prix de l'or est assumé par la Banque nationale. C'est pourquoi l'or qui fait l'objet de prêts reste au bilan, mais est transféré dans un autre poste, celui des créances résultant d'opérations sur or. Les créances résultant de prêts d'or sont évaluées à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et les intérêts sont saisis dans le résultat de l'or.

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires et obligations) et d'autres avoirs (comptes à vue, avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe et pensions de titres) en monnaies étrangères. Les titres, la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Quant aux autres avoirs, ils le sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les gains et pertes résultant de l'évaluation aux valeurs de marché, le produit des intérêts et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Aperçu

Or

Créances résultant d'opérations sur or

Placements de devises

**Prêts de titres
(«securities lending»)**

Des prêts de titres sont conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du propre portefeuille sont prêtés contre remise d'autres titres en garantie. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces opérations. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent au bilan, dans les placements de devises; des précisions à ce sujet sont données dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des placements en monnaies étrangères. La Banque nationale n'emprunte pas de titres («securities borrowing»).

Position de réserve au FMI

La position de réserve au Fonds monétaire international (FMI) correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale. La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). La quote-part n'a pas été entièrement transférée au FMI; la tranche restante a été versée sur un compte à vue à la Banque nationale. Le FMI peut disposer de ce compte en tout temps pour ses opérations. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant de l'évaluation des DTS sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

**Moyens de paiement
internationaux**

Les créances résultant d'un accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI figurent au bilan dans les moyens de paiement internationaux. En concluant cet accord, la Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 400 millions de DTS. Ces avoirs à vue sont rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Crédits d'aide monétaire

Au titre de la coopération internationale, la Suisse peut participer, en accordant une tranche, à des aides à la balance des paiements à moyen terme, mises sur pied sur le plan international par le FMI. Elle peut également accorder, sur une base bilatérale, des crédits d'aide monétaire à des pays confrontés à des difficultés de balance des paiements. Outre un crédit bilatéral d'aide monétaire, des créances résultant de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) figuraient au bilan au 31 décembre 2004. Cette facilité, un compte de fiducie administré par le FMI, permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à faible revenu. La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FRPC. Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

**Créances et engagements
en francs suisses résultant
de pensions de titres**

Les pensions de titres («repos») contre francs suisses sont devenues le principal instrument de politique monétaire de la Banque nationale. Elles permettent de fournir des liquidités aux banques, mais aussi de réduire des liquidités excédentaires. Les créances résultant de pensions de titres sont entièrement garanties par des titres provenant du SNB General Collateral Basket. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les intérêts – produit et charges – entrent dans le résultat des placements en francs.

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques peuvent recourir à des avances sur nantissement. Ces créances sont rémunérées au taux de l'argent au jour le jour, majoré de 200 points de base. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des placements en francs.

Avances sur nantissement

Les correspondants en Suisse contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire et couvrent les besoins d'offices fédéraux et d'entreprises proches de la Confédération (Poste, CFF). Il en résulte des créances à court terme. Celles-ci sont rémunérées au taux de l'argent au jour le jour et évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des placements en francs.

Créances sur les correspondants en Suisse

Les titres en francs suisses sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ces dernières sont évaluées à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts sont saisis dans le résultat des placements en francs.

Titres en francs suisses

Les billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation, sont portés à l'actif du bilan, à leur prix d'acquisition, sous le poste des billets de banque en stock. Dès qu'un billet entre pour la première fois en circulation, son prix d'acquisition grève les charges afférentes aux billets de banque.

Billets de banque en stock

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments (y compris les terrains), les équipements, les immobilisations en cours de construction et les autres immobilisations corporelles. Les logiciels y sont également inclus. Vu leur faible importance relative, ils n'apparaissent pas séparément au bilan en tant que valeurs incorporelles, mais sont mentionnés dans l'annexe. L'entretien courant des bâtiments et des autres immobilisations corporelles grève les autres charges d'exploitation. En outre, les investissements inférieurs à 1000 francs sont comptabilisés directement sous ce poste. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés et d'éventuels correctifs de valeurs. Les amortissements sont tous effectués selon la méthode linéaire. Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont saisis dans les autres résultats.

Immobilisations corporelles

Les participations minoritaires de plus de 20% sont considérées comme des entreprises associées et évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Les autres participations minoritaires à des sociétés sur lesquelles la Banque nationale ne peut exercer une influence notable et les participations majoritaires de peu d'importance sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur justifiés économiquement. Tous les produits issus des participations sont comptabilisés dans les autres résultats.

Participations

**Instruments financiers
dérivés**

Pour gérer ses réserves monétaires et les actifs libres, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises, à des « futures » et à des swaps de taux d'intérêt. Tous les instruments financiers dérivés sont évalués selon le principe de la juste valeur (« fair value »). L'évaluation est faite à la valeur de marché, pour autant que cette dernière soit disponible. Si tel n'est pas le cas, la juste valeur est calculée à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et figurent dans le résultat des placements en monnaies étrangères. Les bénéfices et les pertes non réalisés (valeurs brutes de remplacement) figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs.

Comptes de régularisation

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément de comptes de régularisation. Vu leur faible importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs; ils font l'objet d'une mention dans l'annexe.

**Billets de banque
en circulation**

Les billets en circulation sont portés au bilan à leur valeur nominale. Tous les billets détenus par le public et les banques, y compris ceux qui ont été rappelés et qui sont encore échangeables, figurent sous ce poste.

**Comptes de virement des
banques en Suisse**

Les avoirs en francs que les banques en Suisse détiennent en comptes de virement – il s'agit de comptes à vue non rémunérés – jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Ils figurent au bilan à leur valeur nominale.

**Engagements envers la
Confédération**

La Banque nationale tient un compte à vue pour la Confédération. Les avoirs sur ce compte sont rémunérés au taux de l'argent au jour le jour jusqu'à une limite de 600 millions de francs. En outre, la Confédération peut également constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale; de tels dépôts sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des placements en francs.

**Comptes de virement de
banques et d'institutions
étrangères**

La Banque nationale tient des comptes à vue pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes, qui servent aux paiements en francs suisses, ne sont pas rémunérés et figurent au bilan à leur valeur nominale.

Autres engagements à vue

Les autres engagements à vue comprennent les avoirs en comptes de virement du secteur non bancaire et les comptes des collaborateurs, des retraités et des institutions de prévoyance du personnel de la Banque, mais aussi les engagements résultant de chèques tirés sur la Banque et non encore encaissés. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des placements en francs.

Il s'agit d'engagements à vue envers la Confédération ainsi que d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres. Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Engagements en monnaies étrangères

La provision pour la cession des actifs libres soulignait le fait qu'une part de l'encaisse-or, soit 1300 tonnes à l'origine, n'était plus nécessaire à des fins monétaires. Elle correspondait au produit des ventes d'or déjà effectuées, à la valeur de marché de la part d'or qui n'avait pas encore été vendue et au résultat, réalisé ou non, des opérations couvrant le produit, en dollars des Etats-Unis, de ventes futures d'or.

Provision pour la cession des actifs libres

Le Conseil des Etats et le Conseil fédéral ayant décidé de distribuer la contre-valeur des 1300 tonnes d'or conformément au droit en vigueur, une cession de cette contre-valeur à des tiers n'entre plus en ligne de compte. C'est pourquoi la provision a été dissoute au 31 décembre 2004.

Ce poste groupe la provision pour réorganisations et les autres provisions au sens de la RPC 23. La provision pour réorganisations couvre des prestations financières en faveur de collaborateurs qui, lors de réorganisations, sont mis à la préretraite.

Provision pour exploitation

Conformément à l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit se fonder sur l'évolution de l'économie suisse. En vertu de la convention du 5 avril 2002 qui régit la distribution des bénéfices, la provision pour réserves monétaires doit augmenter au même rythme que le produit intérieur brut nominal. Cette provision fondée sur une loi spéciale est assimilable aux fonds propres et figure dans le tableau récapitulatif des variations des fonds propres. Elle est alimentée par un prélèvement sur les bénéfices.

Provision pour réserves monétaires

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant, après la constitution de provisions suffisantes, revient à la Confédération et aux cantons. La distribution des bénéfices est réglée à l'avance dans une convention passée entre la Confédération et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. Le montant de cette réserve représente les bénéfices non encore distribués. La convention actuellement en vigueur prévoit la résorption de ce montant d'ici l'an 2012.

Réserve pour distributions futures

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Banque nationale sont assurés dans des plans de prévoyance avec primauté des prestations, selon la Swiss GAAP RPC 16. La Banque nationale renonce à porter à l'actif des excédents de couverture. Tout déficit de couverture est par contre comptabilisé dans les engagements.

Institutions de prévoyance

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels

Ce poste groupe des engagements qui ont été pris sur la base de contrats, de lois ou d'actes concluants. Il est possible que ces engagements engendrent ultérieurement des sorties de fonds, mais la probabilité est très faible. Le montant maximal dû au titre des engagements conditionnels est indiqué dans l'annexe (voir chapitre 4.5 ci-après).

Opérations fiduciaires

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la Confédération, sur la base d'un contrat écrit. Ces opérations figurent à leur valeur nominale dans l'annexe (voir chapitre 4.5 ci-après).

Engagements irrévocables

Ce poste englobe les limites de crédit que la Banque nationale a ouvertes en faveur du Fonds monétaire international, dans le cadre de la coopération monétaire internationale, et les limites accordées aux banques, au titre de la facilité pour resserrements de liquidités (crédits lombard et pensions de titres au taux spécial). Les engagements maximaux qui en résultent sont indiqués dans l'annexe (voir chapitre 4.5 ci-après).

4.2 Cours de conversion des monnaies étrangères et prix de l'or

	31.12.2004	31.12.2003	Variation
	en francs	en francs	en %
1 dollar des Etats-Unis (USD)	1,13	1,24	-8,9
1 euro (EUR)	1,54	1,56	-1,3
1 livre sterling (GBP)	2,18	2,20	-0,9
100 couronnes danoises (DKK)	20,74	20,93	-0,9
1 dollar canadien (CAD)	0,94	0,96	-2,1
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,76	1,85	-4,9
1 kilogramme d'or	15 939,44	16 580,81	-3,9

4.3 Répercussions des modifications dans les principes de présentation des comptes (restatement)

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle LBN et des Swiss GAAP RPC 23 (provisions) et 24 (fonds propres), la présentation des provisions prévues dans la loi sur la Banque nationale a été adaptée. Cela est dû au fait que ces provisions ne correspondent pas aux critères définis dans la Swiss GAAP RPC 23, mais revêtent le caractère de fonds propres.

Précédemment, les provisions prévues dans la LBN, à savoir la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité ainsi que la provision pour risques d'exploitation, étaient considérées comme faisant partie des fonds étrangers. Telles qu'elles étaient indiquées, les provisions comprenaient le montant visé, qui doit augmenter au même rythme que le produit intérieur brut nominal, mais aussi la part excédentaire, soit le surplus disponible, qui sert à assurer la stabilité des distributions futures de bénéfices. Les variations de ces provisions passaient par le compte de résultat.

Le montant visé correspond dorénavant à la provision pour réserves monétaires, tandis que les provisions excédentaires ont été transférées dans un nouveau poste, la réserve pour distributions futures. Ces deux postes revêtent le caractère de fonds propres. C'est pourquoi l'alimentation de la provision pour réserves monétaires ne se fait plus par un prélèvement sur le compte de résultat à la fin de l'année, mais dans le cadre de l'affectation du bénéfice au printemps de l'année suivante. La différence entre le bénéfice distribuable et la distribution prévue du bénéfice est prélevée sur la réserve pour distributions futures ou attribuée à cette réserve.

Les tableaux ci-après montrent les adaptations, avec effets rétroactifs au 1^{er} janvier 2003, dans la présentation des provisions. Dans une première étape, le résultat de l'exercice 2002 a été corrigé des variations des provisions ayant été comptabilisées dans le compte de résultat. Ainsi, il est tenu compte du fait que les variations du montant de ces provisions ne passent plus par le compte de résultat à la fin de l'année, mais entrent dorénavant dans l'affectation du bénéfice. Dans une deuxième étape, les deux provisions ont été regroupées, puis scindées en une provision pour réserves monétaires et en une réserve pour distributions futures.

Ancienne présentation des provisions

Nouvelle présentation des provisions

Adaptations

Restatement, au 1^{er} janvier 2003, des provisions et des fonds propres

	Fonds étrangers		
	Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité en millions de francs	Provision pour risques d'exploitation en millions de francs	Provision pour réorganisations en millions de francs
Etat au 1^{er} janvier 2003¹	46 335,9	461,9	-
Adaptations du résultat de l'exercice			
Correction du prélèvement, par le compte de résultat, sur la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité	1 734,5		
Correction de l'attribution, par le compte de résultat, à la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or	-398,0		
Adaptations dans la présentation des provisions			
Transfert de la provision pour réorganisations		-11,9	11,9
Transfert de la provision pour risques d'exploitation	450,0	-450,0	
Transfert du montant visé à la provision pour réserves monétaires	-35 155,3		
Transfert des provisions excédentaires à la réserve pour distributions futures	-12 967,1		
Etat au 1^{er} janvier 2003 avant affectation du bénéfice	-	-	11,9
Total des répercussions des modifications dans les principes de présentation des comptes	-46 335,9	-461,9	11,9

1 Après le transfert de la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or, voir 96^e rapport de gestion 2003, page 106.

Restatement du résultat net 2003 et du résultat de l'exercice 2003

	2003 avant restatement ¹ en millions de francs	Adaptation en millions de francs	2003 après restatement ² en millions de francs
Résultat net	4 057,0	-	4 057,0
Attribution (-) à la / prélèvement (+) sur la			
provision pour la cession des actifs libres	-912,4		-912,4
provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité ³	-336,3	336,3	-
Résultat de l'exercice	2 808,3	336,3	3 144,6

1 Compte de résultat 2003, voir 96^e rapport de gestion 2003, page 85.

2 Chiffres du compte de résultat 2003 dans les présents comptes annuels (voir page 95).

3 Adaptation de l'attribution aux provisions prévues par la LBN. Cette attribution intervient dorénavant dans le cadre de l'affectation du bénéfice.

Fonds propres

Capital-actions	Capital- actions non versé	Réserve légale	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distribu- tions futures	Résultat de l'exercice (béné- fice au bilan)	Total des fonds propres
en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs

50,0	-25,0	67,0			2 508,7	2 600,7
-------------	--------------	-------------	--	--	----------------	----------------

					-1 734,5	
--	--	--	--	--	----------	--

					398,0	
--	--	--	--	--	-------	--

			35 155,3			
--	--	--	----------	--	--	--

				12 967,1		
--	--	--	--	----------	--	--

50,0	-25,0	67,0	35 155,3	12 967,1	1 172,2	49 386,6
-------------	--------------	-------------	-----------------	-----------------	----------------	-----------------

-	-	-	35 155,3	12 967,1	-1 336,5	-
---	---	---	----------	----------	----------	---

4.4 Commentaire du compte de résultat et du bilan

Chiffre 01

Résultat de l'or

Ventilation selon le genre	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché	-927,6	2 248,0	-3 175,6
Produit des intérêts sur prêts d'or	22,8	32,9	-10,2
Résultat des opérations de couverture	4,2	334,2	-330,1
Total	-900,7	2 615,1	-3 515,8

L'évaluation au prix du marché a engendré une perte, la valeur du kilogramme d'or ayant fléchi d'environ 640 francs. En 2003, la forte hausse du prix de l'or avait permis d'enregistrer une plus-value substantielle.

Le recul du produit des intérêts sur les prêts d'or s'explique principalement par la diminution du volume de ces prêts.

Malgré le repli sensible du cours du dollar des Etats-Unis, seuls des gains modestes ont résulté des opérations de change à terme (ventes à terme de dollars) qui ont été conclues pour couvrir le produit, en dollars, de ventes d'or. Cette évolution est due au fait que le volume des opérations de couverture a diminué avec la progression des ventes d'or.

Ventilation selon la provenance	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Résultat de l'or monétaire	-804,7	1 702,8	-2 507,4
Résultat de l'or entrant dans les actifs libres	-96,0	912,4	-1 008,4
Total	-900,7	2 615,1	-3 515,8

Chiffre 02

Résultat des placements en monnaies étrangères

Ventilation selon le genre	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Produit des intérêts et gains/pertes en capital	3 203,6	1 746,1	+1 457,5
Charges d'intérêts	-12,5	-7,9	-4,6
Gains/pertes de change	-1 989,5	-201,8	-1 787,7
Droits de garde et frais de gestion	-10,4	-10,2	-0,2
Total	1 191,2	1 526,3	-335,1

En 2004, le niveau des taux d'intérêt a diminué sur toutes les monnaies dans lesquelles des placements sont opérés, à l'exception du dollar des Etats-Unis et du dollar canadien. Cette évolution a engendré des gains en capital, alors que des pertes en capital avaient découlé, en 2003, de la hausse des taux d'intérêt sur la plupart des marchés importants pour les placements.

Ventilation selon la provenance	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Placements de devises	1 282,5	1 543,1	-260,6
Position de réserve au FMI	-70,6	-16,3	-54,3
Moyens de paiement internationaux	0,6	6,2	-5,6
Crédits d'aide monétaire	-8,8	1,2	-10,0
Engagements en monnaies étrangères	-12,5	-7,9	-4,6
Total	1 191,2	1 526,3	-335,1

Ventilation selon la monnaie	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollar des Etats-Unis	-615,0	-1 528,5	+913,6
Euro	1 575,6	2 650,9	-1 075,2
Livre sterling	156,4	42,6	+113,8
Couronne danoise	179,0	239,9	-60,9
Dollar canadien	54,1	142,7	-88,6
Droit de tirage spécial (DTS)	-79,1	-11,0	-68,0
Autres monnaies	-79,9	-10,2	-69,7
Total	1 191,2	1 526,3	-335,1

Dans toutes les monnaies, des pertes de change ont réduit le résultat des placements. Comme l'année précédente, les pertes de change sur les avoirs en dollars des Etats-Unis et en DTS ont été supérieures aux revenus d'intérêts et aux gains en capital découlant de la baisse des taux d'intérêt. Dans toutes les autres monnaies, un résultat global positif a été obtenu, en dépit des pertes de change.

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollar des Etats-Unis	-1 293,2	-1 877,6	+584,4
Euro	-313,5	1 537,4	-1 850,9
Livre sterling	-157,2	-35,2	-122,0
Couronne danoise	-11,2	144,6	-155,7
Dollar canadien	-23,7	85,2	-108,9
DTS	-121,2	-56,0	-65,1
Autres monnaies	-69,5	0,0	-69,6
Total	-1 989,5	-201,8	-1 787,7

Chiffre 03

Résultat des placements en francs

Ventilation selon le genre	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Produit des intérêts et gains/pertes en capital	327,2	146,8	+180,3
Charges d'intérêts	-19,4	-18,2	-1,3
Droits de garde et de négoce	-3,3	-3,5	+0,2
Total	304,4	125,2	+179,2

Ventilation selon la provenance	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Titres en francs	265,1	101,0	+164,1
Pensions de titres contre francs	58,7	42,1	+16,6
Autres avoirs	0,1	0,3	-0,2
Engagements envers la Confédération	-13,0	-12,0	-1,0
Autres engagements à vue	-6,4	-6,2	-0,3
Total	304,4	125,2	+179,2

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Produit des commissions	16,3	18,2	-1,9
Charges de commissions	-15,5	-17,8	+2,3
Produit des participations	17,1	8,5	+8,6
Produit des immeubles	3,7	4,6	-0,9
Autres produits ordinaires	0,7	0,8	-0,1
Total	22,4	14,3	+8,1

Les revenus et charges au titre des commissions résultent de prestations de services en faveur de tiers. Ces commissions ont découlé pour l'essentiel de services fournis par la Banque nationale en tant que domicile de paiement pour les émissions, les paiements de coupons et les remboursements d'emprunts fédéraux.

Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même.

Charges de personnel

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Salaires, traitements et allocations	78,3	74,0	+4,3
Assurances sociales	15,4	15,8	-0,4
Autres charges afférentes au personnel	6,0	8,5	-2,5
Total	99,7	98,4	+1,3

Engagements de prévoyance professionnelle

Tous les collaborateurs de la Banque nationale sont assurés dans des plans de prévoyance avec primauté des prestations, selon la Swiss GAAP RPC 16. Les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. Les cotisations de la BNS s'élèvent à 16% du salaire assuré, et celles des collaborateurs, à 8%.

Le calcul des prestations de prévoyance est effectué chaque année par un expert indépendant, selon la méthode du coût unitaire projeté («projected unit credit method»); il repose sur le dernier salaire assuré. Les prestations assurées englobent des rentes de vieillesse, des prestations en cas d'invalidité et de décès ainsi que des prestations pour survivants.

Bases de calcul	2004 en %	2003 en %
Taux d'escompte	4,0	4,0
Rendement des placements attendu à long terme	4,5	4,5
Evolution attendue des salaires	2,5	2,5
Evolution attendue des rentes	1,5	1,5

Différence	2004 en millions de francs	2003 en millions de francs
Engagements de prévoyance	-587,6	-570,0
Fortune de prévoyance	662,0	637,0
Excédent de couverture (non activé)	74,4	67,0

Charges de prévoyance	2004 en millions de francs	2003 en millions de francs
Droits aux prestations acquis par les collaborateurs	13,1	11,8
Rémunération des droits futurs aux prestations	23,5	21,6
Produits attendus de la fortune de prévoyance	-26,5	-25,5
Cotisations des collaborateurs	-4,7	-4,7
Charges nettes de prévoyance calculées	5,4	3,2
Charges de prévoyance comptabilisées (cotisations de l'employeur)	9,9	10,0
Charges nettes de prévoyance calculées	-5,4	-3,2
Coûts de prévoyance payés à l'avance et non portés au bilan	4,5	6,8

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Locaux	9,0	10,3	-1,3
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	8,5	8,4	+0,1
Conseils et soutiens fournis par des tiers	3,7	10,0	-6,3
Frais administratifs	11,9	12,2	-0,3
Contributions aux coûts d'exploitation	6,6	7,8	-1,2
Divers	5,9	6,4	-0,5
Total	45,6	55,3	-9,6

Les contributions aux coûts d'exploitation englobent un montant de 6,2 millions de francs (2003: 7,3 millions) en faveur du Centre d'études de Gerzensee. Le Centre d'études – une fondation de la Banque nationale suisse – organise des cours pour des collaboratrices et collaborateurs de banques centrales étrangères, des conférences scientifiques internationales et des cours pour doctorants d'universités suisses.

Or

Chiffre 08

Ventilation selon le genre	2004		2003	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Lingots	1 047,3	16 693,3	1 225,1	20 312,5
Pièces d'or	175,2	2 792,5	175,2	2 904,9
Total	1 222,5	19 485,8	1 400,3	23 217,3

Ventilation selon le but	2004		2003	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Or monétaire	1 158,4	18 463,5	1 057,1	17 527,9
Or entrant dans les actifs libres	64,1	1 022,3	343,1	5 689,5
Total	1 222,5	19 485,8	1 400,3	23 217,3

**Actifs libres:
ventes d'or par an**

	Quantité d'or vendue	Produit des ventes¹	Prix moyen du kilogramme
	en tonnes	en millions de francs	en francs
2000	170,8	2 589,9	15 167
2001	220,8	3 252,8	14 730
2002	281,9	4 376,0	15 524
2003	283,4	4 458,8	15 733
2004	279,0	4 567,6	16 372
Total	1 235,9	19 245,2	15 572

¹ Sans le résultat des opérations de couverture.

Des 1300 tonnes d'or qui n'étaient plus nécessaires à des fins monétaires, il restait 64,1 tonnes à vendre à fin 2004. Ce solde sera écoulé en 2005 (voir page 91).

Chiffre 09**Créances résultant d'opérations sur or**

	2004		2003	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Créances résultant de prêts d'or non gagés	31,9	514,6	128,9	2 146,2
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	99,8	1 637,4	104,0	1 762,5
Créances en comptes métal	0,1	1,4	0,1	1,9
Total	131,8	2 153,4	233,0	3 910,7

¹ Par des titres de premier ordre d'une valeur de marché de 1865,9 millions de francs (2003: 1887,9 millions).

Ventilation selon la catégorie de placements	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	1 201,4	1 074,5	+126,9
Dépôts à terme	362,6	2 416,4	-2 053,8
Créances résultant de pensions de titres	-	1 774,9	-1 774,9
Papiers monétaires	2 680,3	2 627,2	+53,1
Obligations ¹	56 463,7	48 418,7	+8 045,0
Total	60 708,0	56 311,7	+4 396,3

1 Dont 320,3 millions de francs (2003: 118,9 millions) de titres prêtés dans le cadre du «securities lending».

Ventilation selon la catégorie de débiteurs	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Etats	45 546,8	46 438,9	-892,1
Institutions monétaires ¹	1 919,7	1 417,2	+502,4
Entreprises	13 241,5	8 455,5 ²	+4 786,0
Total	60 708,0	56 311,7	+4 396,3

1 Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués de dépôts à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et dans des instituts d'émission ainsi que de placements en titres émis par des banques multilatérales de développement.

2 Banques exclusivement.

Ventilation selon la monnaie ¹	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollar des Etats-Unis	20 405,0	20 406,0	-1,0
Euro	28 854,9	29 320,2	-465,3
Livre sterling	6 944,8	3 078,6	+3 866,2
Couronne danoise	3 130,5	2 360,4	+770,2
Dollar canadien	1 371,8	1 144,2	+227,6
Autres monnaies	1,0	2,3	-1,3
Total	60 708,0	56 311,7	+4 396,3

1 La répartition selon la monnaie est faite pour les placements proprement dits, sans tenir compte des dérivés sur devises. Pour la ventilation compte tenu des dérivés sur devises, voir page 131.

Position de réserve au FMI

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	6 080,7	6 390,7	-310,0 ²
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale	-4 045,6	-3 828,8	-216,8
Total	2 035,1	2 561,9	-526,8

1 La quote-part s'élève à 3458,5 millions de DTS.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Crédits d'aide monétaire

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Crédit bilatéral à la Bulgarie	22,2	22,4	-0,2
Crédit FRPC	193,7	243,8	-50,1
Crédit FRPC intérimaire	75,4	61,0	+14,4
Total	291,3	327,2	-35,9

La variation de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) s'explique par un remboursement opéré par le FMI et par l'évolution du cours du DTS. La limite était entièrement utilisée après les derniers tirages faits en 2002.

La variation du crédit FRPC intérimaire est due à l'évolution du cours du DTS et à de nouveaux tirages faits par le FMI. La limite encore disponible a ainsi diminué, passant de 401,5 millions à fin 2003 à 364,8 millions de francs à fin 2004 (voir chiffre 29, page 128).

Ventilation selon la catégorie de débiteurs	2004 en millions de francs	2003 en millions de francs	Variation en millions de francs
Etats	4 368,0	4 141,6	+226,3
Entreprises	3 025,6	3 516,2	-490,6
Total	7 393,6	7 657,9	-264,3

Ventilation de la catégorie «Etats»	2004 en millions de francs	2003 en millions de francs	Variation en millions de francs
Confédération	2 249,4	2 060,1	+189,3
Cantons	862,4	785,0	+77,4
Communes	417,4	358,2	+59,2
Etats étrangers	838,8	938,4	-99,6
Total	4 368,0	4 141,6	+226,3

Ventilation de la catégorie «Entreprises»	2004 en millions de francs	2003 en millions de francs	Variation en millions de francs
Banques en Suisse	137,7	173,1	-35,4
Centrales suisses de lettres de gage	1 063,2	1 336,6	-273,4
Autres entreprises suisses	126,4	132,8 ¹	-6,4
Entreprises étrangères	1 698,2	1 873,7 ²	-175,5
Total	3 025,6	3 516,2	-490,6

1 Organisations internationales dont le siège est en Suisse.

2 Banques et organisations internationales.

Billets de banque en stock

	2004 en millions de francs	2003 en millions de francs	Variation en millions de francs
Etat au 1 ^{er} janvier	147,0	149,9	-2,9
Entrées	37,4	41,5	-4,1
Sorties	-40,4	-44,4	-4,0
Etat au 31 décembre	144,0	147,0	-3,0

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Immeu- bles ¹	Installa- tions	Immobi- lisations en cons- truction ²	Logiciels	Autres immobilisa- tions corporelles ³	Total
Période d'amortissement	100 ans	10 ans	aucun amort.	3 ans	3 à 12 ans	

Valeurs d'acquisition

Au 1 ^{er} janvier 2004	326,1	44,7	6,4	25,3	71,2	473,8
Entrées	0,0	4,3	17,6	6,2	6,7	34,7
Sorties	-	-0,1	-	-7,5	-9,9	17,5
Reclassements	-	-	-	-	-	
Au 31 décembre 2004	326,2	48,9	24,0	24,0	68,0	491,1

Correctifs de valeur cumulés

Au 1 ^{er} janvier 2004	18,8	12,0		9,4	48,2	88,5
Entrées	3,3	4,6		8,8	9,9	26,6
Sorties	-	-0,1		-7,5	-9,8	17,4
Reclassements	-	-		-	-	
Au 31 décembre 2004	22,1	16,5		10,7	48,3	97,6

Valeurs comptables nettes

Au 1 ^{er} janvier 2004	307,3	32,7	6,4	15,9	23,0	385,3
Au 31 décembre 2004	304,0	32,3	24,0	13,3	19,7	393,3

1 Valeur d'assurance incendie: 362,6 millions de francs (2003: 339,8 millions).

2 Projets de transformation au siège de Zurich.

3 Essentiellement du matériel informatique, des machines, des appareils, du mobilier et des véhicules; valeur d'assurance incendie: 83,3 millions de francs (2003: 82,5 millions).

Participations (non consolidées) en millions de francs

Chiffre 16

	Quote-part de partici- pation	Valeur compta- ble au 1.1.2004	Investis- sements	Désinvestis- sements	Variation de la valeur de marché	Valeur comp- table au 31.12.2004
Orell Füssli ¹	33%	27,0	-	-	8,1	35,1
BRI ²	3%	60,9	-	-	-	60,9
Divers		0,6	-	0,0	-	0,6
Total		88,6				96,7

1 Orell Füssli Holding SA. Sa filiale, Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, fabrique les billets de banque suisses.

2 La participation à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

Autres actifs

Chiffre 17

	2004 en millions de francs	2003 en millions de francs	Variation en millions de francs
Pièces ¹	266,4	290,2	-23,8
Espèces en monnaies étrangères	0,7	0,6	+0,1
Autres créances	19,6	20,9	-1,2
Comptes de régularisation (actifs)	3,2	3,6	-0,3
Chèques et effets (à l'encaissement)	0,3	0,5	-0,2
Valeurs brutes de remplacement positives ²	316,1	668,2	-352,1
Total	606,3	983,9	-377,6

1 Pièces courantes et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Les valeurs brutes de remplacement positives correspondent aux gains non réalisés sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées. Une part prépondérante découle d'opérations à terme

sur devises qui ont été conclues pour couvrir des risques de change sur les actifs libres (voir chiffre 32, page 130).

Chiffre 18

Billets de banque en circulation

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
8 ^e émission	37 852,9	38 482,0	-629,1
6 ^e émission ¹	1 866,3	2 062,0	-195,7
Total	39 719,3	40 544,0	-824,7

1 La Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2020.

Chiffre 19

Engagements envers la Confédération

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Engagements à vue	54,3	452,6	-398,3
Engagements à terme	2 100,5	2 400,5	-300,0
Total	2 154,8	2 853,1	-698,3

Chiffre 20

Autres engagements à vue

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Comptes de virement du secteur non bancaire	20,5	13,4	+7,2
Comptes de dépôts ¹	144,0	138,4	+5,6
Engagements découlant de chèques bancaires ²	0,5	1,6	-1,1
Total	165,0	153,4	+11,6

1 Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et des institutions de prévoyance de la BNS (16,2 millions de francs; 2003: 16,8 millions).

2 Chèques tirés sur la Banque nationale, mais pas encore encaissés.

Engagements en monnaies étrangères

Chiffre 21

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Engagements à vue envers la Confédération	0,5	0,5	-
Engagements résultant de pensions de titres ¹	-	130,0	-130,0
Total	0,5	130,5	-129,9

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Autres passifs

Chiffre 22

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Autres engagements	10,8	12,6	-1,8
Comptes de régularisation (passifs)	5,3	3,0	+2,3
Valeurs brutes de remplacement négatives ¹	144,7	159,2	-14,5
Total	160,9	174,8	-13,9

1 Les valeurs brutes de remplacement négatives correspondent aux pertes non réalisées sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir des risques de change sur les actifs libres (voir chiffre 32, page 130).

Provision pour la cession des actifs libres

Chiffre 23

Evolution	2004	2003
	en millions de francs	en millions de francs
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier	21 209,3	20 296,9
Attribution	-	912,4 ¹
Prélèvement	-96,0 ¹	-
Dissolution au 31 décembre selon convention du 25 février 2005	-21 113,2	-
Valeur comptable au 31 décembre	-	21 209,3

1 Correspond au résultat de l'or entrant dans les actifs libres (voir chiffre 01, page 110).

La provision pour la cession des actifs libres correspond au produit des ventes d'or déjà effectuées, au résultat cumulé des opérations de couverture et au produit attendu des ventes encore à faire. Ce dernier est calculé selon la valeur de marché de la part de l'or qui n'a pas encore été vendue. Etant donné l'évolution du prix de l'or au cours de 2004, le montant des actifs libres à céder a diminué de 96 millions de francs.

Composition avant dissolution	2004		2003	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Produit cumulé des ventes d'or	1 235,9	19 245,2	956,9	14 677,6
Valeur de marché de la part non encore vendue de l'or entrant dans les actifs libres	64,1	1 022,6 ¹	343,1	5 690,4 ¹
Résultat cumulé des opérations de couverture		845,5		841,3
Total (état au 31 décembre, avant dissolution)	1 300,0	21 113,2	1 300,0	21 209,3

1 Y compris les valeurs brutes de remplacement sur les ventes d'or non exécutées à la date du bilan.

La décision du Conseil fédéral de distribuer la contre-valeur des 1300 tonnes d'or à la Confédération et aux cantons a donné toute sa portée au refus du Conseil des Etats d'entrer en matière. C'est la raison pour laquelle la provision a été dissoute, par le compte de résultat, au 31 décembre 2004 (voir pages 87s).

Pour le calcul de la distribution, le montant que la provision a atteint au 31 décembre 2004 selon la définition ci-dessus, soit 21 113,2 millions de francs, a été pris en considération. Une éventuelle différence jusqu'au moment où les ventes seront achevées entrera dans les comptes annuels de 2005.

	Provision pour réorganisations en millions de francs	Autres provisions en millions de francs	Total en millions de francs
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2003	11,9	-	11,9
Constitution	3,2	-	3,2
Affectation	-3,5	-	-3,5
Dissolution	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2003	11,5	-	11,5
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2004	11,5	-	11,5
Constitution	0,7	0,7	1,3
Affectation	-4,5	-	-4,5
Dissolution	-0,2	-	-0,2
Valeur comptable au 31 décembre 2004	7,5	0,7	8,1

Capital-actions

Chiffre 25

Le capital-actions de la Banque nationale est de 25 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 250 francs.

Au cours de l'exercice 2004, le Comité de banque puis, à la demande du Conseil de banque, le Secrétariat général ont approuvé le transfert de 21 912 actions (2003: 4403 actions). Le nombre des actionnaires inscrits au registre des actions a diminué de 146.

A fin 2004, les actions se répartissaient comme suit:

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
2395 actionnaires particuliers	34 851	39¹
dont 2057 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 312 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 13 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions		
dont 13 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions		
81 actionnaires de droit public	54 494	61
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 24 banques cantonales possédant	14 473	
dont 31 autres collectivités et établissements de droit public possédant	1 040	
Total: 2476 actionnaires inscrits au registre et possédant	89 345²	100
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	10 655	
Total des actions	100 000	

1 10,5% étaient en mains de personnes morales et 28,5% en mains de personnes physiques.

2 Dont 2810 actions en mains étrangères.

L'action de la Banque nationale valait environ 1000 francs à fin 2004. Au début de l'année, son cours, qui incluait alors la part non versée, était de 997 francs.

Actionnaires importants	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	2004	Variation	2004	Variation
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
M. Fritz Aeschbach-Müller, Monaco	6 232	1	6,23%	1
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

1 Publication non obligatoire pour 2003.

Chiffre 26

Passage du surplus disponible pour distributions ultérieures à la réserve pour distributions futures

	en millions de francs
Surplus disponible avant distribution au titre de l'exercice 2003 ¹	13 047,0
Distribution à la Confédération et aux cantons (printemps 2004)	–2 800,0
Surplus disponible pour distributions ultérieures ¹	10 247,0
Prélèvement du montant de la provision pour réorganisations	–11,5
Réserve pour distributions futures au 31.12.2004 (avant affectation du bénéfice 2004)	10 235,5

1 Voir 96^e rapport de gestion, page 109.

La provision pour réorganisations était jusque-là incluse dans l'état des provisions requises, tel qu'il est prévu dans la loi sur la Banque nationale. Cette provision ne pouvant être considérée comme faisant partie des provisions excédentaires au sens de la nouvelle loi sur la Banque nationale, elle a été transférée non pas dans la réserve pour distributions futures, mais dans la provision pour exploitation (voir chiffre 24, page 125).

4.5 Commentaire des opérations hors bilan

Engagements conditionnels

Chiffre 27

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Accréditifs ¹	1,8	2,6	-0,8
Autres engagements conditionnels	0,5	1,5	-1,0

1 Liés principalement à des aides au développement four-nies par la Confédération (couverts par des avoirs réservés à cet effet).

Engagements irrévocables

Chiffre 28

Parts non utilisées par les banques des limites de crédit au titre de la facilité pour resserrements de liquidités	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Avances sur nantissement	6 551,4	9 407,5	-2 856,1
Pensions de titres au taux spécial	3 170,5	-	+3 170,5
Total	9 721,9	9 407,5	+314,4

Avances sur nantissement	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Limites de crédit	6 558,0	9 408,3	-2 850,3
Montants utilisés	6,6	0,8	+5,8
Montants encore à disposition	6 551,4	9 407,5	-2 856,1

Pensions de titres au taux spécial	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Limites de crédit	3 170,5	-	+3 170,5
Montants utilisés	-	-	-
Montants encore à disposition	3 170,5	-	+3 170,5

Parts non utilisées des lignes de crédit en faveur du FMI	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Accord bilatéral («two-way-arrangement»)	623,3	693,4	-70,1
FRPC intérimaire	364,8	401,5	-36,7
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE)	2 707,6	2 845,6	-138,0
Total	3 695,7	3 940,5	-244,8

Accord bilatéral («two-way-arrangement») ¹	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Ligne de crédit	703,3	739,1	-35,8 ²
Montant utilisé	80,0	45,7	+34,3
Montant encore à disposition	623,3	693,4	-70,1

1 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à

concurrence de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

FRPC intérimaire ¹	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Ligne de crédit	439,5	462,0	-22,5 ²
Montant utilisé	74,7	60,4	+14,3
Montant encore à disposition	364,8	401,5	-36,7

1 Ligne de crédit de 250 millions de DTS, limitée dans le temps, en faveur du compte de fiducie du FMI (voir chiffre

12, page 118), avec garantie de la Confédération, garantie qui porte sur le capital et les intérêts.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE) ¹	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Lignes de crédit	2 707,6	2 845,6	-138,0 ²
Montants utilisés	-	-	-
Montants encore à disposition	2 707,6	2 845,6	-138,0

1 Lignes de crédit de 1540 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE)

en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Autres engagements hors bilan

Chiffre 30

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Engagement de versement sur actions BRI ¹	105,5	110,9	-5,4 ²
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing	26,2	28,1	-1,9

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Actifs mis en gage ou cédés pour couvrir des engagements de la Banque

Chiffre 31

Placements de devises	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollar des Etats-Unis	16,3	163,5	-147,1
Euro	77,4	87,7	-10,3
Livre sterling	-	11,9	-11,9
Total ¹	93,7	263,2	-169,4

1 Garanties fournies dans des pensions de titres et des «futures».

Instruments financiers dérivés

	Valeur des contrats	Valeur brute de remplacement	
	en millions de francs	positive en millions de francs	négative en millions de francs
Instruments de taux d'intérêt	14 757,6	18,3	22,1
Contrats à terme ¹	10 648,4	1,5	1,3
Swaps de taux d'intérêt	3 552,4	16,2	20,5
«Futures»	556,9	0,6	0,3
Devises	16 850,1	297,5	122,6
Contrats à terme ¹	16 850,1	297,5	122,6
Métaux précieux	472,3	0,3	0,1
Contrats à terme ²	472,3	0,3	0,1
Total, à fin 2004	32 080,0	316,1	144,7
Total, à fin 2003	65 742,9	668,2	159,2

1 Y compris des opérations au comptant avec valeur en 2005.

2 Résultant de ventes au comptant et de prêts d'or avec valeur en 2005.

Placements à titre fiduciaire

	2004	2003	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Placements fiduciaires de la Confédération	745,3	550,2	195,1

4.6 Ventilation, selon la monnaie, des actifs au 31 décembre 2004

en millions de francs

Le tableau ci-après présente la ventilation, selon la monnaie, des actifs de la Banque nationale. Cette ventilation, qui repose sur les actifs au bilan, tient compte des dérivés sur devises (créances et engagements découlant d'opérations à terme sur devises).

	Franc suisse	Or	Dollar des Etats-Unis	Euro	Divers	Total
Or		19 485,8				19 485,8
Créances résultant d'opérations sur or		2 100,3	53,1			2 153,4
Placements de devises			20 405,0	28 854,9	11 448,1	60 708,0
Position de réserve au FMI					2 035,1	2 035,1
Moyens de paiement internationaux					80,1	80,1
Crédits d'aide monétaire				22,2	269,1	291,3
Autres actifs	33 155,1					33 155,1
Total des actifs selon bilan	33 155,1	21 586,1	20 458,1	28 877,1	13 832,4	117 908,8
Dérivés sur devises	9 043,4		-6 574,0	-2 843,9	374,5	
Total des actifs, y compris les dérivés sur devises, à fin 2004	42 198,5	21 586,1	13 884,1	26 033,1	14 206,9	117 908,8
A fin 2003	45 705,6	27 080,7	13 954,3	29 342,6	6 714,3	122 797,7